

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 9 (1917)  
**Heft:** 9

**Artikel:** La démonstration ouvrière contre la vie chère  
**Autor:** Schneeberger, O. / Dürr, H. / Klöti  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383179>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'U.S.I. créa, il est vrai, en Hollande une succursale pour maintenir les relations avec les pays de l'Entente, mais elle ne rendit pas les services escomptés. D'autre part, l'Angleterre, la France, l'Italie et la Belgique créèrent à Paris un Bureau de correspondance dans le but de maintenir des rapports entre les pays alliés et les neutres. Les essais faits à diverses reprises pour transférer le siège de l'U.S.I. dans un pays neutre n'aboutirent pas. Mais les plus grandes difficultés surgirent quand il fut question de convoquer une conférence internationale.

La première impulsion pour arriver à un changement fut donnée par la conférence des pays de l'Entente, tenue à Leeds en juin 1916. On y établit un programme à faire insérer dans le traité de paix, qui reçut un accueil favorable de la part de l'U.S.I. et des neutres et qui servira de base de discussion à la prochaine conférence internationale à Berne. L'Union syndicale suisse a fait de grands efforts pour que cette conférence puisse se réunir, et a envoyé des invitations à toutes les centrales nationales pour le 1<sup>er</sup> octobre. Au moment où nos délégués seront réunis à Berne, au congrès de l'U.S.F.S., une conférence des centrales nationales des Etats de l'Entente siégera à Londres pour prendre des décisions définitives sur l'acceptation de notre invitation.

En outre du programme syndical à faire insérer dans le traité de paix, la fixation du siège de l'U.S.I. donnera lieu à de vives discussions. Cette question nous intéresse tout particulièrement, la Suisse ayant été proposée déjà comme siège futur de l'U.S.I. Si nous acceptons cette charge, dans l'intérêt du mouvement syndical international, ce sera une grosse responsabilité pour les organisations suisses. Cependant, c'est une satisfaction pour nous de voir que les représentants des grandes fédérations syndicales veulent nous accorder leur confiance et nous remettre la direction de l'U.S.I., d'autant plus qu'il n'est pas douteux que le mouvement syndical aura une importance toute particulière après la guerre.

Parmi les propositions des fédérations, il en est une de la Fédération des ouvriers sur bois qui devra être traitée lors de la discussion sur les relations internationales. Il est question de donner, le 1<sup>er</sup> décembre 1917, le mot d'ordre dans tous les pays en vue de la cessation de la fabrication des articles de guerre. Cette proposition est animée de la meilleure volonté de mettre fin à l'épouvantable massacre, mais elle est impossible à exécuter. Déjà des motifs économiques s'y opposent. Pensons seulement à la Suisse. Le nombre des ouvriers occupés directement ou indirectement dans l'industrie de guerre

est énorme. Personne ne sait d'ailleurs au juste où cette production commence et où elle cesse. Pour les ouvriers occupés dans l'industrie de guerre, il s'agit ici d'une question d'existence qui ne peut être solutionnée par une simple décision. La situation est encore bien plus difficile pour les pays belligérants. L'exécution de la proposition des ouvriers sur bois ne serait possible que par une grève générale de toutes les industries et professions, de tous les employés des chemins de fer, de la poste et des télégraphes. C'est à la fédération, qui soumet cette proposition, d'examiner si les conditions préliminaires pour une telle action sont vraiment favorables.

Nous ne voulons pas nous étendre plus amplement sur les autres propositions au congrès. Il y en a certainement parmi elles quelques-unes qui méritent d'être prises en considération. Nous ne doutons pas que le congrès saura distinguer le bon du mauvais.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter aux délégués la plus cordiale bienvenue dans la ville fédérale, certains que nous sommes qu'ils sauront prendre leur tâche à cœur et que de leurs délibérations l'U.S.F.S. sortira grandie et fortifiée, au grand avantage du mouvement ouvrier en général.



## La démonstration ouvrière contre la vie chère

La misère de la classe ouvrière en Suisse s'accroît de jour en jour. La situation et les abus qui se font jour dans les pays belligérants et chez les neutres: le manque des denrées alimentaires les plus importantes et des articles de première nécessité, les prix élevés, la spéculation, l'accaparement et le défaut de mesures de prévoyance des autorités, jettent une singulière lumièrre sur le régime que nous subissons. L'indignation des ouvriers est grande, leur patience a atteint les dernières limites. Ils demandent des mesures énergiques pour remédier à cet état de choses. L'Union syndicale et le Parti socialiste ont soumis au Conseil fédéral, dans une requête, les revendications les plus urgentes.

Un certain nombre d'Unions ouvrières ont pris l'initiative d'une action de protestation commune de toute la classe ouvrière. Elle doit consister en assemblées de protestation qui auront lieu pendant le temps de travail.

Une conférence de représentants des fédérations syndicales, de la direction du Parti socialiste et des Unions ouvrières a pris des décisions dans ce sens et a fixé la date de ces démonstrations au matin du 30 août. L'exécution de la démonstration est remise aux Unions ouvrières. Le comité de l'Union syndicale et la direction

du Parti ont été chargés d'adresser un appel général aux ouvriers.

Nous attendons que nos protestations seront enfin comprises.

La requête au Conseil fédéral a la teneur suivante :

*Berne et Zurich, le 11 août 1917.*

## Au Conseil fédéral de la Confédération suisse

Berne

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous nous voyons malheureusement obligés de constater que le Conseil fédéral ne s'est conforme qu'incomplètement aux désirs des ouvriers demandant que des mesures énergiques soient prises pour combattre l'indigence et pour garantir l'alimentation du peuple. Un grand nombre des revendications soumises n'ont pas été prises en considération ou seulement de façon insuffisante. Rien de sérieux n'a été entrepris contre les abus du commerce sur les denrées alimentaires et les denrées d'usage courant, qui s'expriment par des hausses de prix que rien ne justifie.

Entre temps la situation de la classe ouvrière devient de plus en plus difficile, malgré les perspectives favorables de la récolte. Les rapports des caisses de maladie donnent lieu à de grandes inquiétudes, ceux-ci mentionnent des chiffres de malades sans précédent. Le défaut d'une nourriture suffisante, ensuite des prix inabordables des denrées alimentaires les plus importantes et les plus nourrissantes, est un phénomène qui se fait généralement remarquer dans les familles ouvrières.

La solidarité du peuple se présente dans une singulière lumière. On projette de renchérir encore le lait et d'en empêcher la qualité. De cette façon les ouvriers recevront du lait écrémé qui leur reviendra plus cher; le beurre, que l'on acquerra ainsi, sera consommé par les riches. La carte de pain est annoncée; personne ne sait si le rationnement prendra égard à la situation des travailleurs. L'avis de la classe ouvrière n'a pas été demandé jusqu'ici dans cette question. On a l'intention de la mettre devant un fait accompli. La récolte des pommes de terre promet d'être bonne. Mais le Conseil fédéral peut-il nous garantir que nous n'aurons pas la même situation qu'en Allemagne en 1915, alors que, malgré la bonne récolte, on ne put plus obtenir de pommes de terre au printemps de 1916, parce que d'énormes quantités avaient été consommées par le bétail, converties en eau-de-vie, remises aux minoteries et employées pour des buts industriels? C'est ainsi qu'il en est temps encore, surtout en considération de nos provisions de farine si restreintes.

La fixation de prix maxima pour les fruits et une sévère défense d'exportation des fruits est absolument nécessaire.

Les prix du bétail ont énormément augmenté depuis le début de la guerre, la viande et la graisse coûtent plus du double, en outre la graisse est fort rare. En fixant des prix maxima modérés pour la viande on pourrait empêcher que de grandes quantités de lait et de pommes de terre soient employées à l'élevage du bétail. En introduisant un monopole du commerce des bestiaux on pourrait combattre la spéculation sur les marchés. Par le rationnement, il serait possible d'endiguer la consommation excessive de viande dans certaines sphères de la population et donner ainsi aux autres la possibilité de se procurer le strict nécessaire, si la viande était remise à un prix abordable à ceux qui ont droit aux denrées alimentaires à bon marché.

L'introduction du monopole de la houille serait un moyen propre à empêcher le renchérissement excessif des matières de chauffage. Par un inventaire des provisions à disposition, aussi dans les maisons privées, et par le rationnement joint à des prescriptions, émises à temps, sur la consommation, on pourra peut-être éviter qu'au cours de l'hiver nous souffrions d'une situation comme on nous l'a décrite, telle qu'elle existait dans des villes allemandes, françaises et d'ailleurs. Il faut empêcher, par tous les moyens, que les uns puissent satisfaire tous leurs désirs, tandis que d'autres ont froid et faim parce qu'ils n'étaient pas en mesure d'accumuler des provisions.

L'augmentation des secours aux soldats et à leurs familles a déjà été demandée bien souvent. Il faut qu'ici aussi quelque chose soit fait. Il sera peut-être possible à une famille de vivre pendant un certain temps avec ce secours, mais il est peu équitable d'exiger d'un citoyen qu'il quitte continuellement sa famille et qu'il voie ainsi celle-ci tomber dans une misère profonde.

Pour ce qui concerne la fixation des limites de salaire donnant droit aux denrées alimentaires à bon marché, nous avons fait remarquer dès le début que le taux était trop bas. Le Conseil fédéral n'a pas encore pu se décider jusqu'à aujourd'hui à l'élever.

Le subventionnement des caisses de chômage n'est de même pas encore liquidé. Si une crise économique éclatait aujourd'hui ou demain, nous aurions la même situation qu'au mois d'août 1914. Si cette question n'est pas enfin réglée, nous serons menacés d'une nouvelle aggravation de la détresse du peuple.

Il est très regrettable que des mesures ne soient prises contre l'accaparement du beurre, de la graisse, des œufs et des pâtes alimentaires par de nombreuses familles vivant dans l'aisance, cela malgré la disette de ces denrées. Si le rationnement est introduit à cause du manque de ces produits, les accapareurs ne ressentiront rien des restrictions si, à part leur ration, ils peuvent consommer les provisions qu'ils ont accumulées au dépens de la généralité. Il faut qu'un tel état de choses soit empêché en stipulant que les familles qui ont fait des provisions soient éliminées de la répartition des denrées alimentaires rationnées, cela dans le sens que les quantités réparties devront être mises en ligne de compte avec leurs provisions. Il ne faut pas oublier qu'ensuite de l'accaparement les prix ont augmenté.

Pareille chose est à dire sur la spéculation sur les denrées alimentaires. Les consommateurs n'apprennent pas, ou trop tard, ce que la Confédération a fait ou a l'intention de faire; dans la règle, il est trop tard pour apporter quelque changement, quand les dispositions sont portées à leur connaissance. C'est pourquoi nous donnons une grande valeur à l'institution d'une commission permanente qui se réunirait, régulièrement et qui aurait pour tâche d'examiner toutes les questions de la consommation et d'en donner une expertise qui serait soumise au Conseil fédéral. Elle devrait en outre avoir le droit d'émettre des propositions indépendantes et de mener des enquêtes qui lui paraîtraient nécessaires.

Nous vous soumettons donc les propositions suivantes :

1<sup>o</sup> Empêcher toute nouvelle hausse du prix du lait. Maintien de la défense de vendre le soi-disant « lait de marché » (lait écrémé). Rationnement du beurre et fixation d'un prix maximum modéré.

2<sup>o</sup> Fixation de la ration de pain pour les ouvriers et ouvrières occupés à des travaux manuels de n'importe quel genre, ainsi que pour les enfants d'ouvriers âgés de plus de 12 ans, à 500 grammes par jour et par tête. La Confédération, les cantons et les communes se chargeront de toutes les nouvelles hausses du prix du pain et de la farine, pour tous les ayants droit aux denrées alimentaires à bon marché. Pour autant que ces derniers ne seront pas déjà compris parmi les ouvriers manuels, il leur sera

accordé une ration plus forte que celle revenant aux familles aisées.

3<sup>e</sup> Mise en sûreté de la quantité de pommes de terre nécessaire à l'alimentation du peuple et fixation de prix maxima.

4<sup>e</sup> Fixation de prix maxima pour les fruits et défense d'exportation des fruits.

5<sup>e</sup> Introduction du monopole du commerce des bestiaux. Fixation de prix maxima pour la viande et la graisse et rationnement de ces deux denrées alimentaires. Remise de celles-ci à prix réduits aux ayants droit aux denrées alimentaires à bon marché.

6<sup>e</sup> Introduction du monopole de la houille. Fixation de prix maxima pour la houille et le bois. Diminution des prix maxima actuels de la tourbe. Rationnement de ces produits.

Inventaire de toutes les provisions du pays. Restriction du chauffage aux chambres habitées. Si nécessaire, fixation de la fermeture de tous les locaux publics à une heure moins tardive et défense aux cafés et restaurants de débiter des aliments chauds après 8 heures du soir.

7<sup>e</sup> Fixation du secours aux familles des soldats à fr. 2.40 et 90 ct. par enfant dans les localités rurales, à fr. 3.— et fr. 1.— par enfant dans les localités citadines.

8<sup>e</sup> Le droit de recevoir des denrées alimentaires à bon marché sera étendu par l'élévation de la limite de revenu de la façon suivante :

Catégorie	Personnes seules	Familles
Première : par mois	150 fr.	250 fr. plus 40 fr. par enfant
Deuxième : » »	120 »	200 » 30 » »
Troisième : » »	100 »	170 » 30 » »

9<sup>e</sup> Subventionnement des caisses de chômage par la Confédération.

10<sup>e</sup> Exécution de mesures sévères contre l'accaparement et contre la spéculation sur les denrées alimentaires et les articles de première nécessité.

11<sup>e</sup> Introduction d'une obligation de production pour les produits agricoles.

12<sup>e</sup> Institution d'une commission permanente de secours par la Confédération. Cette commission devra surveiller l'exécution des ordonnances fédérales, collaborer lors de l'émission de nouvelles ordonnances et, où de nouvelles mesures lui paraîtront nécessaires, faire des propositions au Conseil fédéral. La moitié de cette commission devra être formée de représentants de la classe ouvrière qui devra avoir le droit de soumettre des propositions.

Nous vous recommandons instamment la réalisation rapide de ces postulats. L'indigence et l'irritation sont telles dans de larges sphères de la classe ouvrière qu'un empiètement énergique dans la pratique en usage jusqu'ici ne doit pas être retardé plus longtemps.

Un hiver pénible est devant nous, des demi-mesures ne suffisent plus. Il faut que la Confédération prenne soin à ce que tout ce qui est en son pouvoir soit fait pour maintenir la capacité de travail des ouvriers et la santé de la jeunesse, pour que chacun ait son morceau de pain assuré.

Les soussignés attendent que le Conseil fédéral leur donne l'occasion de motiver et de compléter ces propositions verbalement, mais avant tout qu'il leur donne des assurances formelles pour ce qui concerne la réalisation de ces propositions.

Agréez, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers fédéraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour l'Union syndicale suisse :

*Le Président,  
O. Schneeberger.*

*Le Secrétaire,  
H. Dürr.*

Pour le Parti socialiste suisse :

*Le President,  
D. Klöti.*

*Le Secrétaire,  
Fritz Platten.*

## Aux ouvriers suisses!

Ce ne sont pas des armées étrangères qui nous menacent. L'ennemi est dans notre propre pays. Vous le connaissez! Ce sont les usuriers, les spéculateurs et les accapareurs (les hamster).

Ce sont eux qui sont la cause, si dans le ménage du pauvre la faim et la misère prennent place, et minent la force des hommes, la santé des femmes et des enfants.

Depuis 3 ans nous luttons contre le renchérissement excessif de la vie au moyen de mouvements de salaire, sans jamais compenser la hausse du prix des vivres. On nous a recommandé de restreindre nos besoins! Nous avons été malgré nous contraints de le faire. En place de denrées alimentaires de valeur, qui devenaient trop cher pour nous, nous en avons consommé de qualité inférieure, qui ne sont pour tout autant pas moins l'objet des spéculateurs. Nos habits et nos souliers usés, nous les avons portés jusqu'à la dernière extrémité. Nous avons renoncé à d'urgents achats; nous avons abandonné nos petits plaisirs habituels; après une journée de 10 heures de travail nous nous sommes tués en faisant des heures supplémentaires pour augmenter nos ressources. Nous avons envoyé à l'usine nos femmes, nos enfants; malgré la fatigue, le soir, nous avons cultivé nos légumes; tout cela afin d'assurer notre existence.

Nous avions la confiance que les autorités, dans ces temps troublés, feraient au moins tout pour assurer à chacun son morceau de pain. Le peuple croyant sincèrement à l'honnêteté de l'union sacrée prêchée au début de la guerre, s'arrangeait pour supporter toutes les restrictions, parce qu'il trouvait que cela était juste que tous en supportent leur part, et non pas qu'une partie du peuple seulement ait faim.

Nos attentes et nos suppositions étaient fausses!

Nos autorités ont sacrifié presque toujours, les intérêts des consommateurs, c'est-à-dire de la masse du peuple, aux intérêts des producteurs avides de gain, des commerçants et des spéculateurs.

La lutte contre les usuriers dans l'alimentation est conduite avec des armes émoussées. Les spéculateurs exercent leur métier criminel de l'usure avec un sans-gêne sans pareil.

La distribution des aliments laisse tout à désirer. Encore aujourd'hui elle est laissée à la spéculation du capital privé.

L'accaparement des classes aisées de la population en aliments, moyens de chauffage et articles usuels est de notoriété publique. Dans les maisons des riches on constitue de vrais dépôts, pendant que pour les ouvriers il est toujours plus difficile de se procurer les vivres de première nécessité.